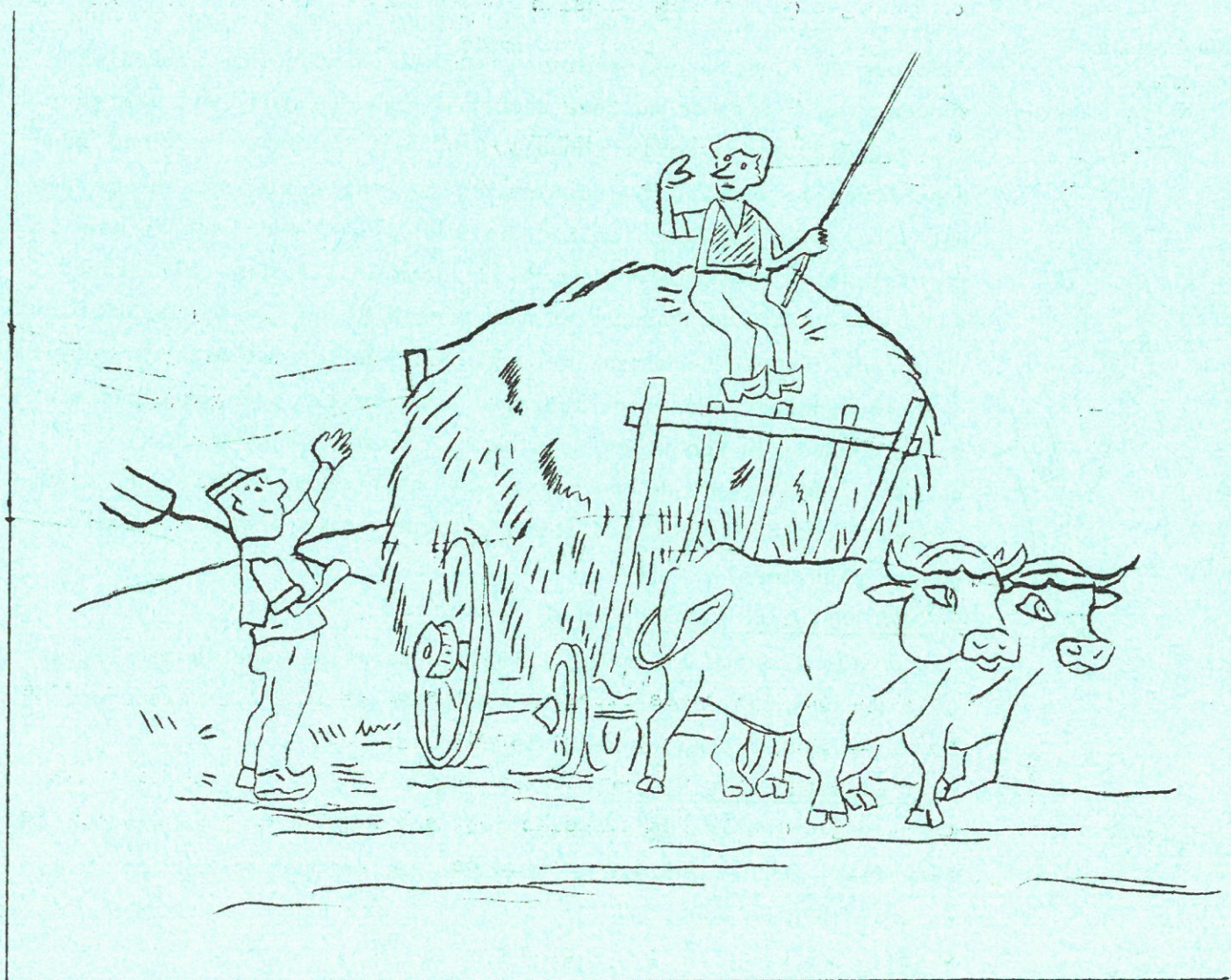


ENTRÉE-NOUS.

THIAVILLE S/ MEURTHE

JUIN 93

N° 305



**** EN DIRECT DU CONSEIL ****

Le Conseil était réuni le 7 mai 1993 à 20 h 30. Excusés:

Mme CALVIAC et Mr PAVOZ. Les points suivants ont été examinés:

1 COMPTE ADMINISTRATIF 1992

Sous la présidence de M. ERHARD, il est procédé à l'examen du compte administratif 1992 qui s'équilibre à 3730415,17 F. Au 31.12.92 l'excédent était de 466826,86 F.

Le compte administratif et les comptes annexes sont votés à l'unanimité, après explications fournies aux élus.

2 ASSAINISSEMENT

La séance, sous la présidence du maire, se poursuit avec l'étude de l'important projet d'assainissement. Le coût global de l'opération est chiffré à 4186580 F TTC valeur actuelle. Les travaux à réaliser sur 5 ou 6 ans seraient à scinder en tranches annuelles successives à compter du 2ème semestre 1994. Le Maire est chargé des négociations avec le Conseil Général, l'Agence de l'eau pour constituer le dossier de subvention. Il est également chargé des contacts avec la Municipalité de LACHAPELLE pour déterminer la participation financière de celle-ci dans les travaux qui intéressent le secteur de Fagnoux et (si possible) du Pré de la Scie et du garage TANGUY. Le moment venu, il conviendra également de régler avec le Syndicat Raon-Bertrichamps, les modalités de participation de la commune au fonctionnement de la station d'épuration.

La DDE Subdivision de Baccarat est chargée d'établir un avant projet technique général d'ici l'automne (voir article spécifique un peu plus loin).

3 VOIE RAPIDE DE CONTOURNEMENT

Le Conseil accepte l'indemnisation des terrains achetés par l'Etat, 3232 m2 au total, nécessaires à l'emprise de la 2 X 2 voies. Une somme de 5100 F sera versée à la commune.

4 UTILISATION DE L'ANNEXE

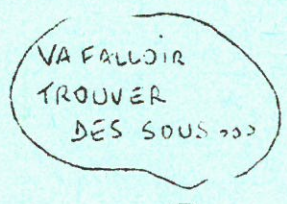
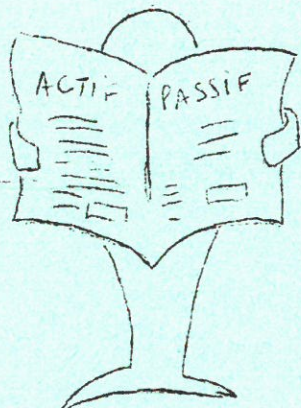
Le Conseil fixe les conditions de l'utilisation de l'annexe par la Fédération départementale de canoë kayak en mai et par un groupe de Croismare en août.

5 EDF

* Lorsque le renforcement de l'éclairage public aura été réalisé, le Maire recherchera avec EDF l'optimisation tarifaire des divers postes de consommation (mairie, école, annexe, église,...)

* Le maire est autorisé à faire réaliser le branchement utile à l'alimentation électrique des réservoirs par EDF et à signer tout document à cet effet (devis de 4261,00 F TTC).

* Le Conseil émet un avis de principe favorable à la cons-



truction de la future ligne haute tension Glonville Etival.
IL note la prise en compte par EDF de la réalisation future du
PART, de la préservation des sites agricoles et de l'aménagement
paysagé prévu au franchissement du vallon de Fagnoux.

* La suppression d'une partie de la ligne EDF dans le
secteur du virage du Café du Moulin entrainera l'obligation
pour la commune de poser 100 m de câble afin de pouvoir conser-
ver l'éclairage public. La dépense de 3858,06 F à la charge de
la commune est acceptée par le Conseil qui estime cependant
injuste et anormal cette dépense qui ne résulte pas de son
fait.

6 EGLISE (PARATONNERRE)

Le Conseil décide d'installer un paratonnerre au clocher de
l'église. Le maire est chargé de constituer le dossier de
demande de subvention. Cette installation constitue une obliga-
tion qui vient d'être rappelée à la commune par la Commission
de Sécurité.

7 AFFOUAGES

Le Conseil fixe à 100 F le stère rendu domicile. La portion
est fixée à 3 stères maximum par foyer (2 hêtre-1 chêne). On
peut prendre moins si on veut. Le maire est autorisé à effectuer
des inscriptions complémentaires en cas de reliquat. A noter
que cette année la commune reversera à l'Etat 28,23 F de TVA par
stère, l'ensemble des charges supportées par la commune (bûcheron,
débardeur, ONF, TVA...) s'élevant à 159,23 F par stère.

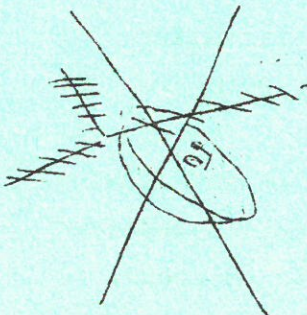
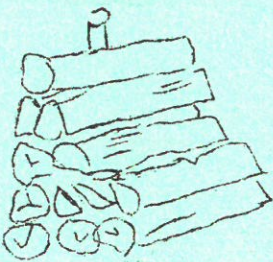
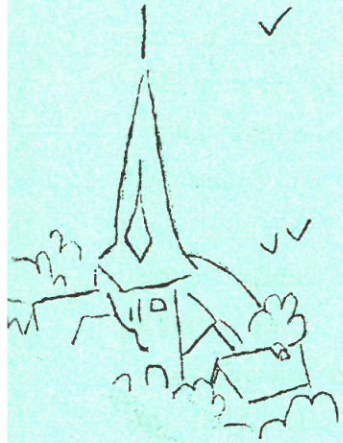
Les habitants qui n'ont pas réglé au 31.12.92 leurs affouages
de l'an passé ne pourront pas bénéficier de l'affouage cette
année.

8 TRANSPORT DES AFFOUAGES

Le Conseil charge la Commission des Forêts d'organiser la
consultation utile et lui donne pouvoir de décision quant au
choix final du transporteur.

9 RESEAU CABLE DE TELEVISION

Le Conseil autorise le Maire à faire procéder à un sondage
auprès des thiaillois et habitants de LACHAPELLE (secteur de
Fagnoux, Pré de la Scie, Garage) sur l'éventuel câblage aérien
pour la télévision. Ce sondage est purement indicatif. C'est
en fonction du nombre de réponses positives enregistrées qu'une
étude sera faite ou non.



10 CONVENTION COMMUNE/AGENCE DE L'EAU

A la suite du rapport complémentaire adressé à Rhin Meuse concernant la nécessité de surpresser la distribution d'eau dans le secteur des Hayottes, l'Agence de l'Eau apportera son concours financier à hauteur de 41850 F (23250 F de subvention et 18600 F de prêt). Le Maire est autorisé à signer la convention utile.

11 INTERCOMMUNALITE

Le Maire donne lecture de l'avant projet de coopération intercommunale établi par la commission départementale. Ce projet a un caractère strictement indicatif. Pour notre secteur, il préconise une réflexion concertée des communes du canton de Baccarat avec celles du canton de Raon l'Etape afin de constituer un ensemble d'équilibre entre Lunéville et Saint-Dié.

Les élus rappellent leur souhait de structure cantonale type SIVOM renoué en 1ère étape avec ultérieurement en 2ème étape pour des compétences économiques, touristiques et d'aménagement de l'espace une structure Raon Baccarat à réfléchir ensemble, en temps utile.

12 DIVERS

Le Maire fait le point sur les travaux en cours, sur les départs et arrivées des CES, TIG, et les accidents de travail survenus récemment.

M. Pierre MICHEL domicilié Rue du Moulin, sur proposition de l'UDAF représentera désormais les familles au C.C.A.S en remplacement de M. Dominique THIRIET.

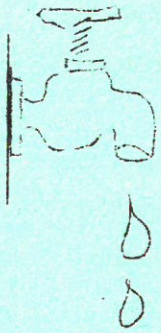
La séance est levée à 0 h 45 .

FLEURIR ... C'EST SAVOIR ACCUEILLIR.....

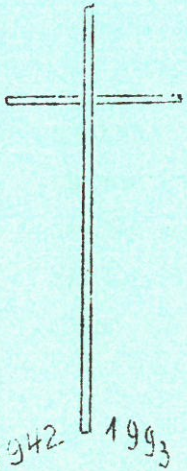
IN MEMORIAN

Jacques CHARTON Maire de Bertrichamps, vice Président du SIVOM et du Syndicat Bertrichamps - Raon pour la station d'épuration nous a brutalement quitté le 09 mai 1993 dans la matinée, à l'âge de 51 ans. Il était né à Raon l'Etape le 26/2/1942. Il avait habité à Thiaville et y a passé sa jeunesse.

Il a consacré le meilleur de lui même à sa commune de Bertrichamps, il avait conservé au fond de son coeur une certaine tendresse pour notre village. Chacun connaissait ses qualités de coeur, sa puissance de travail, sa vitalité, sa détermination, ses certitudes et ses compétences mises au service de ses concitoyens. A sa famille dans la peine, nous présentons nos sincères condoléances.



ON Y REVECHIT



ASSAINISSEMENT

Il faut rappeler en préambule que la loi sur l'eau votée par le Parlement entrera en vigueur en 2002. Elle prévoit des dispositions contraignantes parmi lesquelles l'obligation d'assainir collectivement ou individuellement faute de quoi des taxes très lourdes devront être versées à l'Agence de l'Eau avec de plus un risque de ne plus pouvoir accorder de permis de construire.

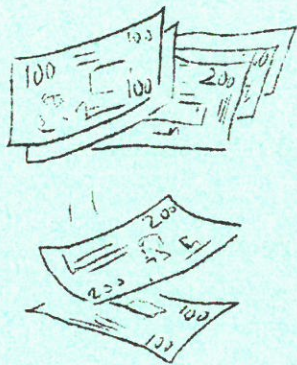
En second lieu, rappelons que le secteur de la Meurthe allant de Raon inclus à Baccarat inclus est classé par l'Agence Rhin Meuse Zone d'Actions Renforcées (Z.A.R) ; 10 communes (dont Thiaville) font partie de cette zone pour laquelle des aides financières de l'Agence de l'eau, s'ajoutant à celles du Conseil Général sont prévues. Lorsque l'objectif d'épuration de la Meurthe fixé par Rhin Meuse sera atteint (c'est-à-dire, dans la pratique, lorsque Raon et Baccarat seront épurés) l'Agence retirera ses aides d'une part et taxera les communes non assainies d'autre part. Il y a donc pour Thiaville une opportunité à saisir maintenant. C'est dans ce contexte qui prévoit l'avenir et le développement que les élus ont adoptés le schéma directeur d'assainissement suivant, à réaliser par tranches annuelles d'ici l'an 2000.

secteur dit "du Centre"

Il comprend les rues de la Gare jusqu'au pontceau
de l'Eglise
de la Cote
du Moulin (depuis le n°16 en direction de l'église)
du Moulin (depuis le n°15 en direction du ruisseau)
des Vosges (depuis la Croix vers la Mairie)
d'Alsace
Pierre Pierron
de la Libération

Dans ce secteur, il est envisagé de doubler le réseau existant par de nouveaux collecteurs et de réaliser ainsi des réseaux séparatifs, à l'exception de la rue des Vosges où le collecteur existant serait récupéré.

Les anciens égouts évacuaient les eaux pluviales des chaussées, des toitures, des fossés et des fontaines vers la Meurthe. (Il faut savoir que pour bien fonctionner une station d'épuration doit recevoir le moins possible d'eaux dites "claires" c'est-à-dire non usées).



Les usées...
à gauche!
les pas usées
à droite!



Le nouveau réseau collecterait les eaux usées. Pour le raccordement de la rue de la Libération l'écoulement gravitaire serait retenu. Un nouvel égout serait créé depuis le carrefour Moulin/Scie. Il gagnerait le Fegner et se connecterait au pontceau avec celui de la rue de la gare.

Dans tout ce secteur les fosses septiques existantes seraient à déconnecter le moment venu.

- secteur "Paradis"

Il comprend la rue du Général Paradis

la rue des Vosges (de la Croix au chemin de la décharge).

On conserverait le réseau unitaire actuel en le raccordant à celui du Centre avec mise en place d'un déversoir d'orage. L'actuel décanteur serait abandonné.

- secteur Bellevue

Le traitement autonome sera conservé. Les maisons non encore équipées devront l'être.

- secteur Fagnoux

Le réseau unitaire actuel est conservé. Il sera connecté à celui du Centre au carrefour Moulin/Scie. Un déversoir d'orage serait à installer.

- secteur Hayottes/Petit Paris

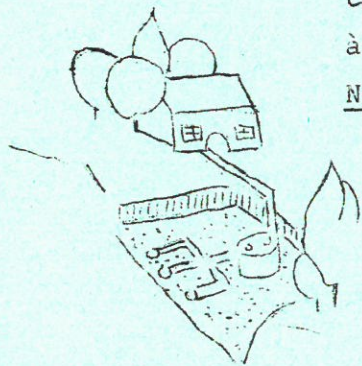
Le collecteur unitaire en place est conservé. Toutes les maisons non équipées d'un traitement autonome devront l'être.

- autres secteurs (reste de la rue des Vosges, Grandrupt)
traitement autonome.

- raccordement et traitement des eaux usées

Création d'une station de refoulement au pontceau et raccordement à la station d'épuration de Raon.

Nota : ces dispositions d'ensemble méritent d'être détaillées et la faisabilité de chacune d'elles est à vérifier notamment au niveau de l'écoulement gravitaire et des raccordements. Dans le cas d'assainissement unitaire, chaque immeuble devra être équipé d'un ensemble autonome d'assainissement agréé (fosse septique, bacs, ...). La loi sur l'eau prévoit, (lorsqu'il faudra l'appliquer) que les communes seront obligées de contrôler le bon fonctionnement des installations (un nettoyage annuel) soit en assurant elle-même le service et en facturant aux propriétaires, soit en le confiant à une entreprise spécialisée.



Il s'agit là d'un dossier complexe, coûteux pour tous (commune, Conseil General, Rhin Meuse) qui constituera une priorité des prochaines années. Outre les travaux à réaliser, les emprunts à amortir, le prix du traitement au m3 à la station d'épuration risque d'être élevé aussi.

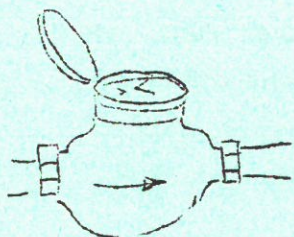
Nous aurons l'occasion de revenir sur les divers points ci-dessus.



SI C'EST PROPRE CHEZ VOUS DEDANS... C'EST CERTAINEMENT PROPRE CHEZ VOUS
DEHORS

COMPTEURS D'EAU

M. Neuhauser, garde champêtre, procédera au cours des prochaines semaines au relevé des compteurs d'eau.
Merci de faciliter l'accès au compteur.



PROCHAINES MANIFESTATIONS

5 juin	Boum des jeunes	Foyer Rural de Thiaville	Foyer Rural
4 juillet	Jeux interjoutes ?	à Baccarat ??	Ca. Fêtes Baccarat
14 juillet	Fête nationale	à Lachapelle	Foyer Rural

A NOTER

LA VIE DU VILLAGE

mariage : Le 15/5 à Raon l'Etape a eu lieu le mariage de Lionel HUMBERT commercial export et de Mlle Catherine HEYM enseignante.

Tous nos voeux de bonheur au jeune couple et nos félicitations aux parents.

Nous apprenons le futur mariage le 19 juin 1993 à Thiaville de M. Alain DURAND Chaudronnier et de Mlle Annie BRICE sans profession.

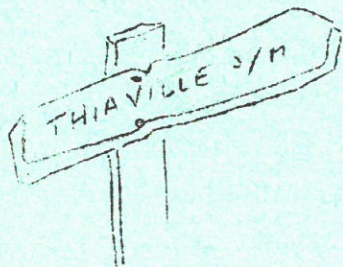
Nouveaux habitants : M. et Mme Claude BIETRY ont emménagé à la mi-mai dans leur domicile au N°1 Pierre Pierron

Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue.

SOYEZ NATURE

Dormir à la belle étoile, faire la sieste avec de l'herbe haute comme oreiller et du foin comme couverture ? Avez-vous pensé que cette herbe on l'a cultivée pour nourrir le bétail l'hiver prochain ?

Si vous la piétinez elle ne peut plus être récoltée. Automobilistes, ne faites pas de demi tour dévasteur dans les prés. Respectons prés, parcs, champs et d'une façon générale respectons la propriété privée. Elle ne vous appartient pas!



LES PARENTS DOIVENT LE SAVOIR

Attention, danger pour vos enfants ! Vous devez systématiquement ranger les médicaments dans une armoire fermant à clef.

On ne le répètera jamais assez.

--- NETTOYER AUTOUR ET DEVANT SA MAISON... ---

FLEURIR FENÊTRES ET BALCONS...

ENSEMBLE, TOUS ICI, AGISSONS...

ACCES AUX PROPRIETES PRIVEES

Dans le cadre du projet de création de la nouvelle ligne haute tension EDF Etival Glonville, les ingénieurs, agents et mandataires d'EDF sont autorisés, par arrêté préfectoral, à pénétrer dans les propriétés privées closes (sauf à l'intérieur des maisons d'habitation) et dans les bois en vue d'y planter des balises, y établir des jalons et piquets ou repères et y faire les élagages et abatages rendus indispensables pour les études.

Le texte complet de l'arrêté préfectoral est affiché à la mairie.

CHARDONS

L'échardonnage est une obligation prévue par le Code Rural. Il appartient en conséquence aux propriétaires, fermiers, métayers, usufruitiers et usagers de procéder à la destruction des chardons dans les parcelles qu'ils possèdent, exploitent ou dont ils ont la jouissance, ainsi que des haies qui les bordent et ce, autant de fois qu'il faudra pour empêcher la floraison.

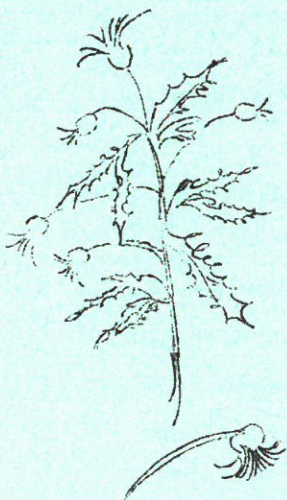
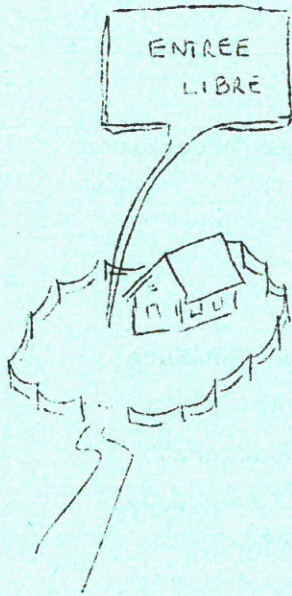
Il est souhaitable par ailleurs que près, champs, jardins, chènevières riveraines de propriétés bâties ou proches de celles-ci soient entre tenues, fauchées au minimum. Il est rappelé, pour les personnes qui ne sont pas en mesure d'effectuer elles mêmes

l'entretien utile ou qui ne trouvent personne pour s'en charger que l'ADMR du canton de Baccarat (Aide à domicile en Milieu Rural) est agréé et peut envoyer quelqu'un pour le faire. S'adresser à vos correspondantes locales Mme Yvette BENOIT tél : 83.71.42.26 ou Mme Edith ZINUTTI tél : 83.71.40.55 pour tous renseignements utiles.

PARTICIPATION FINANCIERE SCOLAIRE

La loi du 22 juillet 1983 modifiée prévoit que les communes de résidence (là où habite la famille) sont contraintes, dans un certain nombre de cas, de participer financièrement aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et primaires publiques des communes qui accueillent des enfants (de THIAVILLE) que leurs parents ont préféré inscrire ailleurs que chez nous. Le choix des parents est respectable certes ...

IMPORTANT



J'VEUX ALLER
ICI

Par ailleurs, les contribuables des communes d'accueil n'ont pas à payer pour des enfants non domiciliés chez eux ... A contrario, les habitants de THIAVILLE n'ont pas à payer pour une scolarisation à l'extérieur alors qu'il existe une école chez nous, avec des places disponibles, avec une garderie, avec une cantine, et qui dispense un enseignement de qualité au moins aussi équivalent.

La loi prévoit que, hormis quelques cas très précis, le Maire de la commune de résidence doit donner son accord écrit pour que l'inscription dans une école autre que la sienne soit possible. Actuellement, 15 élèves de THIAVILLE sont inscrits dans des écoles maternelles et primaires publiques de RAON, ce qui est susceptible de coûter plusieurs millions de centimes aux contribuables d'ici. Le 24 février 1989, le Conseil Municipal de THIAVILLE a décidé qu'en dehors des cas prévus par la Loi, aucune dérogation pour inscription à l'extérieur ne sera accordée par le Maire.

L'ensemble de ces dispositions ne s'applique pas aux écoles privées. Au moment où les inscriptions pour la rentrée vont être faites, au moment où des communes voisines réfléchissent, à juste titre, pour nous facturer le service, il était important de rappeler ces dispositions qui ont fait l'objet d'une publication à l'époque dans ENTRE NOUS.

** S.N.C.F. **

Depuis le 23 mai 1993, de très nombreux arrêts de trains sont supprimés. A THIAVILLE, seuls les trains suivants arrêteront:

* En semaine

- 1) Vers SAINT-DIE: départ THIAVILLE 7h13 (sauf le samedi)
départ THIAVILLE 17h33 (sauf le samedi)
- 2) Vers NANCY: départ THIAVILLE 18h28
départ THIAVILLE 16h58 les vendredis
uniquement et le 13
juillet

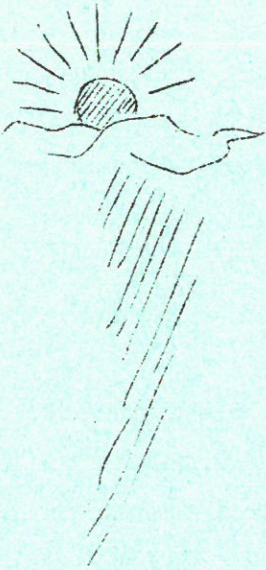
* Les dimanches et fêtes

- 1) Vers SAINT-DIE: départ THIAVILLE 17h33
- 2) Vers NANCY: départ THIAVILLE 18h28

Et vive le progrès! Il est vrai cependant que le meilleur moyen de conserver les trains, c'est de les emprunter!

C'est sympa
pour tous ceux
qui n'ont pas
de véhicule
personnel...

**** LES DICTONS DU MOIS ****



Lè Saint Guiaûte
Bèille des srèyhhes.

La Saint Claude
Donne des cerises.

E lè Saint Jean
Rhïn pendant.

A la Saint Jean
Raisin pendant.

A la Pentecôte
Aux fraisses on goûte.

A la Pentecôte
Aux fraises on goûte.

Sème tos endîfes
Entre los dôwe Fêtes-Dieu.

Sème tes endives
Entre les deux Fêtes-Dieu.

Pyâwe de lè Saint Jean
Fâ pûri les guiands.

Pluie de la Saint Jean
Fait pourrir les glands.

**** ON NOUS PRIE DE FAITE PART ****

ECOLE

1) Inscriptions à l'école pour la rentrée 1993

Elles sont possibles pour tous les enfants nés avant le 7 septembre 1991.

Les enfants nés en 1991, après cette date, pourront être inscrits en cours d'année à partir de leur deuxième anniversaire.

Les inscriptions auront lieu à l'école pendant tout le mois de juin :

- tous les soirs à 16 heures
- les samedis 12 et 26 juin à 11 h 15
- à d'autres moments sur rendez-vous (tél : 83.71.42.73 aux heures de classe).

2) Kermesse - Exposition d'arts plastiques.

Vous pourrez à la fois venir admirer les oeuvres des enfants (sur le thème des peintres européens modernes) et vous divertir aux différents stands de la kermesse le samedi 3 juillet 1993 à partir de 14 heures et jusqu'à 18 heures.

Réservez votre après-midi et venez nombreux !

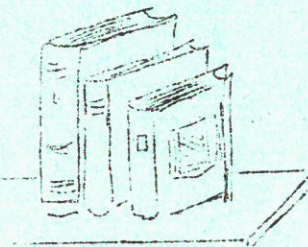
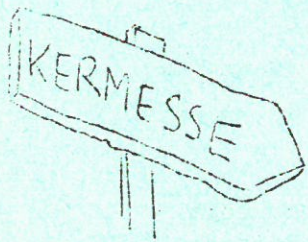
(Si vous possédez des objets pouvant être donnés en lots, pensez à les donner à l'école!)

3) BCD (Bibliothèque centre documentaire de l'école)

Tous les enfants ont des livres qui ne leur conviennent plus lorsqu'ils grandissent.

Plutôt que de mettre ces livres à la poubelle, pensez à l'école qui est preneux, pour sa future bibliothèque, de romans, contes, albums, documentaires pour enfants, et même de numéros anciens des revues enfantines.

TRES
IMPORTANT



FOYER RURAL

SPECIAL - JEUNES

ATELIER ENFANTS Des ateliers fonctionnent depuis janvier 93 ils remplacent les mercredis récréatifs

JANVIER

FEVRIER

Ateliers cuisine

Mars

Atelier CARNAVAL

Avril

Atelier COUTURE (confection de peluche)

Ces ateliers sont très appréciés par les jeunes

Mis en place par le FOYER RURAL et l'A D E P P B

A NOTER '

Quelques ATELIERS, PREVUS

MAI

Atelier CADEAUX

JUIN

Atelier peinture sur soie (pour les 9/12 ans)

"BOUM"

Une BOUM a été réclamée par les jeunes de 12 à 15 ans

DATE retenue le 5 JUIN (encadrée par quelques adultes)

LOCATION VAISSELLE

PRIX décidés après réunion d Foyer

UN E : NC 10 F

UNE TABLE 10 F

COUVERT 5 F

VERRE 1 F L'unité (pour vin d'honneur)

Ces tarifs seront appliqués aux particuliers

Le prêt aux ASSOCIATIONS reste maintenu.

CHAR CARNAVAL BACCARAT

Les responsables du COMITE des fêtes de BACCARAT

Transmettent leurs félicitations et leurs remerciements au FOYER RURAL pour la participation a leur fête du 25 AVRIL

TENNIS DE TABLE

En Championnat, la saison est terminée pour 3 des 4 équipes.

En effet, la première équipe, en Départementale 1, malgré un départ laborieux lors de la 2e phase (1 nul et 1 défaite) a aligné ensuite 5 victoires consécutives et s'est classée à la 2e place. Elle devra donc passer par les Barrages pour espérer monter en Championnat Régional. Sur 6 Barragistes, il n'y aura qu'un ou deux élus.

Dans ce groupe de Dép. 1, THAON B, redescendu de Rég. 4 à mi-saison retrouvera sa place à ce niveau (elle n'a connu qu'une défaite : face à Thiaville dont ce fut d'ailleurs le déclic). St DIE D (descendu également de Rég. 4) et RAON C rétrogradent quant à eux en Dép. 2.

Quoiqu'il arrive pour la première équipe, le bilan général de la saison aura été positif.

En effet, les 2e et 3e équipes ont atteint leur objectif : maintien pour l'une et montée pour l'autre.

La deuxième équipe, promue en début de saison au même niveau que la première se maintient de justesse. Après 4 défaites pour autant de matches, grâce au renfort de MARCOT (en Perm au bon moment) elle a remporté les 3 derniers (de justesse chez les 2 condamnés ELOYES B et St MICHEL B 10-8 et fort brillamment face au leader ANOULD, dont ce fut la seule défaite 11-7).

L'équipe finit à la 6e place (comme à la fin de la première phase). Elle fut souvent incomplète et dut emprunter des joueurs de la 3e équipe et même de la 4e pour disputer ses matches. ANOULD F monte donc en Rég. 4 ; St MICHEL B et ELOYES B (promus tous deux à mi-saison) reprennent donc le chemin dans l'autre sens.

La troisième équipe, en Dép. 2, après un départ aussi laborieux que les 2 premières équipes (1 défaite et 1 nul) a ensuite remporté tous ses matches pour terminer à la 1ère place. Elle rejoint donc la 2e équipe (et peut-être la première) en Dép. 1. Après la 3ème place lors de la 1ère phase et cette 1ère place pour la 2e phase, c'est une des satisfactions du Club pour cette saison. Les joueurs non-classés (GEORGES A ; CHARLIER L ; BERTHIER Th) en ont profité pour faire de nombreuses Perfs (contre des joueurs classés) et seront à leur tour classés l'an prochain. St MICHEL C et SENONES B descendent en Dép. 3.

Quant à la 4e équipe, c'est la déception de la saison. Après avoir terminé à la dernière place lors de la 1ère phase, elle a gardé la même place lors de la 2e phase (13 défaites en 13 Matches). Elle fut, il est vrai, souvent incomplète et joua souvent ses matches à 3 joueurs au lieu de 4 (Joueurs montés en Dép. 2 ou Dép.1, ou joueurs ne se déplaçant pas). Elle s'est d'ailleurs mieux débrouillée face aux équipes de tête que face aux équipes de son niveau.

Il est vrai qu'un effectif un peu juste en début de saison condamnait un peu cette dernière équipe engagée de justesse. C'est une leçon à retenir pour l'an prochain. RAON/Plaine E et ETIVAL C montent en Dép. 2.

En faisant le bilan du nouveau règlement (montées et descentes à mi-saison) nous avons constaté que cela ne changeait pas grand-chose. Les équipes qui montaient se maintenaient difficilement ou pas du tout, celles qui les suivaient au classement (2e ou 3e place) jouaient toujours les premiers rôles en 2e phase, les équipes du milieu de tableau se maintenaient, les équipes qui s'étaient maintenues de justesse ou grâce aux Barrages descendaient ensuite.

SAPEURS POMPIERS

Le 21 mars 1993, le Caporal KOFFOLT Michel s'est qualifié à BACCARAT pour la finale départementale au parcours sportif des Sapeurs Pompiers.

Le 16 mai 1993, le Caporal KOFFOLT Michel, le Caporal chef GEORGE Dominique et le Sapeur ZINUTTI Gilles, accompagnés de quelques supporters ont participé à la finale départementale du 1000 m et du parcours sportif des pompiers.

BRAVO!

A BACCARAT, le 22 mai 1993, nos pompiers GEORGE D., KOFFOLT M., ZINUTTI G., HUMBERT R., ont été classés premiers au concours de manoeuvres des CPII (Centre de Première Intervention intégré) qui les mènera à la finale départementale de TOMBLAINE à l'automne prochain.

Félicitations à tous et bonne chance pour la suite.

D.G.

A NOTER ... A NOTER ... A NOTER ... A NOTER ... A NOTER ... A NOTER ... A NOTER ... A

** Baignade **

Il est rappelé, à l'approche des beaux jours, que la baignade dans la Meurthe et notamment au lieu dit "Le Pont de THIAVILLE" est interdite.

** Ouverture de la Mairie **

En juillet et août, le secrétariat de Mairie sera ouvert uniquement le vendredi de 18h00 à 19h00.

En cas d'urgence, s'adresser aux Adjointes ou au Maire;



Dépôt légal: 328/80

Imprimerie: Mairie de THIAVILLE/Meurthe

Directeur: JACQUEL M.

ENTRÉE-NOUS.

THIAVILLE SUR MEURTHE — JUIN 93 — N°304 bis

SPECIAL AFFOUAGES

Prix du stère : 180 F chêne ou hêtre, rendu à domicile.

Essences : la portion sera constituée de deux stères de hêtre et d'un stère de chêne.

Quantité : 3 stères maximum par foyer, mais vous pouvez vous inscrire pour moins si vous le souhaitez.

Lieu de livraison : Il devra être précisé avec exactitude lors de l'inscription.

Dates des inscriptions :

- vendredi 14 mai de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h
- lundi 17 mai de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h
- mardi 18 mai de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h

Nota : le prix de 180 F comprend désormais, depuis cette année la TVA (taux à 18,60%) que la commune réservera.

Par ailleurs les habitants qui n'avaient pas réglé leurs affouages 1992 le 31 décembre, malgré les rappels du Percepteur, ne pourront pas s'inscrire cette année :

DERNIERE MINUTE : LA MAIRIE SERA EXCEPTIONNELLEMENT FERMÉE TOUTE LA JOURNÉE LE VENDREDI 21 MAI.